

Négociation Salariale 2017 : Le nectar pour les actionnaires, les pépins pour les salariés !

Le 23 février 2017, la direction d'Orange a annoncé un résultat net de 3,4 milliards d'euros. Ce résultat est le fruit du travail des salariés d'Orange. Ces derniers se sont d'ailleurs exprimés dans le cadre de l'enquête CNPS 2016. 2/3 des salariés sont insatisfaits de leur rémunération. Ces bons résultats étaient l'occasion pour l'entreprise de redistribuer les richesses aux salariés, mais la direction d'Orange en a décidé autrement !

Un budget global en baisse de 31% !

Alors que l'entreprise a décidé de favoriser une nouvelle fois les actionnaires en augmentant le dividende versé de 8 %, elle fait le choix de baisser de 31 % le budget consacré aux augmentations salariales. Entre ses salariés et les actionnaires, l'entreprise a fait son choix !

En parallèle le montant de l'intéressement et la participation seront en baisse de plus de 10 % en 2017.

La direction pour faire passer la pilule propose un plan de distribution d'actions gratuites versées (sous conditions) en 2020.

La direction de l'entreprise envoie un très mauvais signal aux salariés. Tout ceci est simplement scandaleux, les salariés d'Orange ont besoin de voir leur pouvoir d'achat augmenter dès maintenant et non hypothétiquement dans 3 ans. La CGT FAPT demande des mesures salariales immédiates !



La CGT FAPT lance une consultation sur la reconnaissance et les salaires :

Les résultats de l'enquête CNPS montrent que 61% des salariés expriment un manque de reconnaissance. Les richesses créées par le travail sont de plus en plus accaparées par la finance au détriment des salaires, de l'emploi, de l'investissement et du service rendu.

Les négociations salariales ont débuté à Orange, la CGT vous propose de vous exprimer et de peser dans ces négociations.

Pour répondre :
flashez moi !



Récapitulatif des mesures (au 20/03/17):

Mesures collectives:

- Salarié de droit privé non cadre : 195 € (vs 275 € en 2016)
- Fonctionnaire non cadre : rien pour le moment

Mesures managériales individuelles:

- Cadre : 0,7 % avec 125 € minimum pour tous (vs 325 € en 2016)
- Minima complément salarial cadre fonctionnaire : rien pour le moment

Mesures égalité pro : rien pour le moment

Mesures d'ajustement salarial : rien pour le moment

Mesures collectives:

- 100€ pour les non cadres dont le salaire est < à 28 000€
- 200€ pour les cadres dont le salaire est < à 34 000€
- 100€ pour les cadres dont le salaire est entre 34 000 et 39 000 €

Ensemble exigeons :

- ▶ Des augmentations collectives,
- ▶ Des mesures corrigeant réellement les inégalités salariales entre les femmes et les hommes,
- ▶ La revalorisation de toutes les grilles indiciaires et salariales sur la base d'un smic à 1 800 € et pour les cadres sur la base du plafond de la sécu (3 269 € brut mensuel),
- ▶ La mise en place d'un 13ème mois,
- ▶ La reconnaissance des qualifications,
- ▶ La revalorisation du complément Orange pour les fonctionnaires.